

FR

E-004925/2020

Réponse donnée par M. Breton

au nom de la Commission européenne

(4.11.2020)

La Commission reconnaît l'importance des indications géographiques non agricoles (IGNA), qui font souvent partie intégrante de l'identité locale, attirent le tourisme et contribuent à la création d'emplois. Comme annoncé dans la stratégie industrielle pour l'Europe<sup>1</sup> et la stratégie axée sur les PME<sup>2</sup> 3, la Commission travaille actuellement à l'élaboration d'un plan d'action en matière de propriété intellectuelle afin d'évaluer la nécessité d'améliorer le cadre juridique, de garantir une utilisation intelligente de la propriété intellectuelle et de mieux lutter contre le vol de celle-ci. Sur la base des réactions des parties prenantes à la feuille de route publiée le 10 juillet 2020<sup>4</sup> et d'autres éléments probants disponibles, la Commission décidera des actions futures à prévoir dans le plan d'action en matière de propriété intellectuelle.

---

1 COM(2020) 102 final. [Times New Roman, size=10.0]

2 Petites et moyennes entreprises. [Times New Roman, size=10.0]

3 COM(2020) 103 final. [Times New Roman, size=10.0]

4 HYPERLINK "<https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12510-Intellectual-Property-Action-Plan>" <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12510-Intellectual-Property-Action-Plan> [Times New Roman, size=10.0]